



## PROCES VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE SEANCE DU 16 OCTOBRE 2006

Nbre de délégués : 26

Délégués en fonction : 26

Délégués présents : 22 + 2 procurations

Sous la présidence de M. Léon SIEGEL, Président,

### Étaient présents :

M. Jean-Marie HAEFFELI, M. Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, M. Philippe PIVARD, M. Jean-Claude MULLER, Mme Claudine OBER, M. Jean-Pierre ARNOLD, Mme Catherine GREIGERT, M. Antoine HERTH, Mme Agnès DUWERNELL (suppléante), M. Bernard SCHWOEHRER, M. François BREITEL, M. Francis MERTZ, M. Louis SCHMITT, M. Patrick SCHMITT, Mme Danièle JUNDT (suppléante), M. Didier TAGLANG, M. Yves MUNSCH, M. Jean-Claude SPIELMANN, M. Gérard FAHRNER, M. Louis HORNY, M. Jean-Louis SCHWEIN (suppléant).

Étaient absents excusés : M. Roger WAECHTER (Procuration à M. SIEGEL), M. Jean-Paul SEILLER, M. Marc GAUTIER (Procuration à M. PFLIEGERSDOERFFER), Mme Christiane BERNARD, M. Bernard SCHULTZ, M. Alex JEHL, M. Rémy STOECKLE, M. Gérard SIMLER (Conseiller Général), M. Jean-Marie SIMLER (Communauté de Communes du Grand Ried),

### Assistaient en outre :

M. Francis BRAUN (Antenne départementale du Conseil Général du Bas-Rhin), M. Jean-Louis LOOS (Communauté de Communes du Grand Ried), Mme RISCH Evelyne (suppléante), M. Jean-Paul BEHR (Trésorier).

## ORDRE DU JOUR

- ✓ **Approbation du compte-rendu du conseil de communauté du 26 juin 2006**
- ✓ **Intérêt communautaire : additif aux statuts**
- ✓ **Multi-accueil : Convention de gestion**
- ✓ **Relais d'assistantes maternelles : Convention de gestion**
- ✓ **Rhin Vivant : Convention INTERREG**
- ✓ **Piscine Aquaried : Maîtrise d'œuvre**
- ✓ **Infobest : Convention 2007 – 2009**
- ✓ **Participation à la création d'un poste d'agent de développement touristique**
- ✓ **Sentier escapades du Rhin : balisage supplémentaire**
- ✓ **Ecole de Musique de Marckolsheim : Concert Gospel**
- ✓ **Subvention à l'Atelier Théâtre du Collège**
- ✓ **Subvention au Collège : Acquisition d'un véhicule utilitaire**
- ✓ **Divers et Communications**
  - **Programme de travaux de voirie**
  - **Bilan Fête du Rhin des 02 et 03 Septembre derniers**
  - **Audit touristique Grand Ried de l'ADT**
  - **Financement de l'Office de Tourisme du Canton de Marckolsheim**
  - **ASTERIED**

\*\*\*\*

Avant d'ouvrir la séance, le Président soumet à l'assemblée l'adjonction, à l'ordre du jour, de deux points relatifs à :

- une Subvention de l'Atelier Théâtre du Collège de Marckolsheim
- une subvention au Collège de Marckolsheim pour l'achat d'un véhicule

## **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Concernant le précédent Conseil de Communauté du 26 juin 2006 :

- le Président informe les élus : que la discussion concernant le contrat de territoire a fait l'objet d'une délibération complémentaire.

La Communauté de Communes de Marckolsheim et Environs et la Communauté de Communes du Grand Ried sont engagées conjointement avec le Conseil Général du Bas-Rhin dans une Charte Intercommunale portant sur la période 2002 – 2006. Ce contrat, qui a permis le financement de différentes actions de développement local arrive à échéance au 31 décembre 2006.

La démarche « des Hommes et des Territoires » initiée en 2002 par le Conseil Général a abouti, entre autre, à la création d'un Contrat de Développement du Territoire. Le Contrat de Territoire permet de contractualiser l'ensemble des interventions du Conseil Général sur un territoire.

En concertation avec la Communauté de Communes du Grand Ried, la Communauté de Communes de Marckolsheim et Environs souhaite s'engager dans cette nouvelle démarche de partenariat avec le Département.

- M. PFLIEGERSDOERFFER précise aux Conseillers que l'abandon de la refacturation de l'affranchissement au Réseau d'Animation Intercommunale concerne l'année 2004 et les suivantes.

**Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,**

- **d'approuver** le compte-rendu de la séance du 26 Juin 2006.

\*\*\*\*

## **INTERET COMMUNAUTAIRE : ADDITIF AUX STATUTS**

**Vu** l'approbation accordée par le Conseil de communauté en date du 22 Mars 2006 autorisant la Communauté de Communes de Marckolsheim et environs à soumissionner dans les missions de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage,

**Vu** la délibération du 09 Mai 2006 approuvant la définition de l'intérêt communautaire,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 03 Août 2006 portant extension des compétences et définition de l'intérêt communautaire,

Il est précisé aux Délégués que chaque commune devra approuver en Conseil Municipal la nouvelle version des statuts de la Communauté de Communes.

**Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,**

- **d'approuver** l'adjonction de cette mission dans les nouveaux statuts.

\*\*\*\*

## MULTI-ACCUEIL : CONVENTION DE GESTION

Par délibération du 20 juin 2005, le Conseil de Communauté autorisait le Président à engager une procédure de délégation de service public pour désigner le futur gestionnaire du service.

Après consultation et sélection des offres, la commission de délégation de service public s'est prononcée le 22 mai 2006, à l'unanimité, en faveur de la candidature de l'AGF du Bas-Rhin.

Par délibération du 26 juin dernier, le Conseil autorisait le Président à engager les négociations avec l'AGF du Bas-Rhin, afin de préparer la signature de la future convention de gestion. Cette prochaine convention prendra effet au 1<sup>er</sup> juin 2006 jusqu'au 31 mai 2009.

M. HAEFFELI précise qu'une majoration de 15 % des tarifs d'accueil est appliquée aux parents résidant hors CCME à l'exception de ceux exerçant une activité professionnelle sur le territoire.

### **Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,**

- **d'approuver** le choix de l'AGF du Bas-Rhin en tant que délégataire du service public « multi-accueil de Marckolsheim »
- **d'adopter** les termes de la convention de gestion qui prend effet au 1<sup>er</sup> juin 2006 jusqu'au 31 mai 2009
- **d'autoriser** le Président à signer la convention de gestion avec l'AGF du Bas-Rhin
- **d'approuver** les tarifs proposés par le délégataire.

\*\*\*\*

## RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES : CONVENTION DE GESTION

Par délibération du 20 juin 2005, le Conseil de Communauté autorisait le Président à engager une procédure de délégation de service public pour désigner le futur gestionnaire du service.

Après consultation et sélection des offres, la commission de délégation de service public s'est prononcée le 22 mai 2006, à l'unanimité, en faveur de la candidature de l'AGF du Bas-Rhin.

Par délibération du 26 juin dernier, le Conseil autorisait le Président à engager les négociations avec l'AGF du Bas-Rhin, afin de préparer la signature de la future convention de gestion.

### **Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,**

- **d'approuver** le choix de l'AGF du Bas-Rhin en tant que délégataire du service public « relais d'assistantes maternelles »
- **d'adopter** les termes de la convention de gestion qui prend effet au 1<sup>er</sup> juin 2006 au 31 mai 2009
- **d'autoriser** le Président à signer la convention de gestion avec l'AGF du Bas-Rhin

\*\*\*\*

## RHIN VIVANT : CONVENTION INTERREG

Par délibération du 14 mars 2005, le Conseil de Communauté a approuvé l'adhésion de la CCME à l'association Rhin vivant. Elle a pour objectif de renforcer la coopération transfrontalière pour mettre en place une stratégie de tourisme durable. Créée à l'initiative de la Région Alsace, elle regroupe de nombreux intervenants régionaux du tourisme et de l'environnement. Elle a adhéré à la Charte Européenne du Tourisme durable dans les espaces protégés.

Pour la mise en œuvre de son programme d'actions, Rhin vivant bénéficie de fonds européens au titre du programme INTERREG III A.

Le montant du projet s'élève à 279 000 € réparti comme suit :

- |                           |                 |
|---------------------------|-----------------|
| - partenaires français    | 120 000 € (43%) |
| - partenaires allemands   | 19 500 € (7%)   |
| - Fonds européens (FEDER) | 139 500 € (50%) |

La CCME a inscrit un montant de 6.000 € au budget primitif 2006.

Ces fonds sont mis à disposition pour :

- des actions de communication (site internet, documents, stands de promotion...)
- la réalisation d'une charte des professionnels de l'écotourisme
- la création de produits touristiques (ornithologie, pêche, milieux naturels)
- un programme de formations franco-allemandes sur l'écotourisme
- le soutien à l'évènementiel rhénan transfrontalier (Fête du Rhin)
- la création de circuits écotouristiques (Marckolsheim-Sasbach ; Rhinau-Kappel...)
- la réflexion sur l'ouverture de l'association aux partenaires allemands.

**Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,**

- **d'autoriser** le Président à signer la convention de cofinancement du programme Interreg « Destination Rhin vivant »
- **d'autoriser** le versement de notre participation de 6.000 € à l'association Rhin vivant.

\*\*\*\*

### **PISCINE AQUARIED : MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE**

La piscine de Marckolsheim a fait l'objet en 1998 d'importants travaux de réhabilitation et d'extension. Pour améliorer l'accueil des groupes notamment du public scolaire et répondre aux normes en matière d'accueil du personnel, il est envisagé d'engager des travaux comprenant :

- l'extension des 4 vestiaires groupes
- la création d'un espace réservé au personnel technique comprenant vestiaire, sanitaires et coin repas
- la création d'un espace réservé au personnel de surveillance (MNS) comprenant vestiaire, sanitaires et coin repas
- l'agrandissement de l'espace bureau

Cette extension représente la création d'environ 200 m<sup>2</sup> supplémentaires.

La CCME souhaite faire appel à un maître d'œuvre afin que ce dernier définisse le projet d'aménagement et sa faisabilité technique et financière.

**Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,**

- **d'autoriser** le Président à engager une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre.

\*\*\*\*

### **INFOBEST : CONVENTION 2007 - 2009**

L'instance INFOBEST implantée à Vogelgrun/Breisach a pour mission d'améliorer et d'intensifier la coopération transfrontalière :

- en apportant information et conseil sur les questions transfrontalières (fiscalité, retraite, législation ...)
- en apportant des conseils et un soutien aux projets transfrontaliers (conception et suivi de projets dans le cadre d'Interreg, de l'Eurodistrict, recherche d'interlocuteur ...).

La CCME est engagée depuis 2001 dans le financement d'INFOBEST en apportant une contribution annuelle de 1.525 €. Dans le cadre de la nouvelle convention en préparation pour la période 2007-2009, la CCME est sollicitée pour un nouvel engagement en tant que partenaire de l'instance.

Afin de faire face à des charges en hausse, INFOBEST sollicite une augmentation de la participation financière de la CCME sur les 3 exercices à venir.

M. HAEFFELI propose que la contribution annuelle passe à 2 500 €.

**Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,**

- **de valider** le principe d'une contribution financière de la CCME à INFOBEST de 2 500 € par an sur la période 2007-2009

\*\*\*\*

## PARTICIPATION A LA CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE « GRAND RIED »

Le Conseil de Communauté a adopté dans le cadre du Budget Primitif 2006 le principe de contribution à la création d'un poste d'agent de développement touristique « Grand Ried ».

Cet agent spécialisé a pour mission de définir et mettre en œuvre une stratégie de développement touristique pour le territoire du Grand Ried. Il vient renforcer le travail mené en commun depuis de longues années par les Offices de Tourisme et les EPCI dans le domaine de la promotion.

Le poste bénéficie d'un soutien du Conseil Général qui finance à 60% (salaires et charges) sur 3 ans, renouvelable une fois. La charge sera répartie entre les 5 Communautés de Communes (Benfeld, Erstein, Marckolsheim, du Grand Ried et du Rhin) au prorata de la population ; ce qui correspond à une contribution d'environ 3 000 €.

**Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,**

- **d'approuver** la création d'un poste d'agent de développement touristique dans le cadre du Grand Ried,
- **d'accepter** la participation au financement de ce poste à hauteur de la charge financière restant à couvrir par les cinq Communautés de Communes, répartie au prorata du nombre d'habitants, pendant une durée de trois ans,
- **d'autoriser** le Président à signer la convention portant sur les modalités de répartition du coût et les missions de l'agent entre les communautés de communes concernées.

\*\*\*\*

## SENTIER DES ESCAPADES DU RHIN : BALISAGE SUPPLEMENTAIRE

Le Programme Européen LIFE de conservation des habitats de la bande rhénane prévoyait la création de divers sentiers d'interprétation. L'un de ces sentiers a été réalisé sur l'île de Marckolsheim. L'ONF et l'ARIENA ont conçu cet itinéraire de 2,5 km équipé de 5 panneaux fournissant des explications sur l'histoire et l'aménagement du Rhin.

Les travaux d'aménagement et de cheminement à charge de la CCME ont été budgétisés à hauteur de 5.000 €. L'ONF a réalisé début 2006 cette mission de terrassement d'un haut de digue sur 200m et d'aménagement d'un passage empierré pour un montant global de 4.186 € TTC.

Un balisage supplémentaire est prévu pour un montant de 825,24 € TTC.

**Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,**

- **d'approuver** la prise en charge du balisage réalisé par l'ONF « atelier bois de Saverne » pour un montant de 825,24 € TTC.

\*\*\*\*

## ECOLE DE MUSIQUE DE MARCKOLSHEIM : CONCERT GOSPEL

La Musique Municipale en collaboration avec l'École de Musique de Marckolsheim organise un concert de Noël à l'église de Marckolsheim le 16 décembre 2006. A cette occasion, elle souhaite faire intervenir un quatuor de chant gospel. Le tour de chant se fera en deuxième partie du concert de la Musique Municipale de Marckolsheim et avec le chœur de l'Ecole de Musique. Le quatuor aura la possibilité de se produire le dimanche 17 décembre au sein d'une autre commune. Les frais de cachet, de déplacement, de restauration et d'hébergement s'élèvent à 1.300 €.

Certains conseillers s'interrogent sur la dimension intercommunale du projet et sur le risque, en finançant un tel concert, de créer un précédent par rapport à tous les spectacles qui se font dans les communes de la CCME.

**Le Conseil de Communauté, après délibération, se prononce à la majorité contre la prise en charge des frais pour l'intervention du quatuor gospel.**

**Résultat des votes :**

Pour : 0 voix  
Abstention : 7 voix  
**Contre : 17 voix**

\*\*\*\*

### **SUBVENTION A L'ATELIER THEATRE DU COLLEGE**

L'atelier théâtre du Collège J.J. Waltz de Marckolsheim fonctionne pour la quatrième année consécutive avec des élèves volontaires de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.

Afin d'initier ces élèves au théâtre contemporain, Madame JOUCHTER, animatrice du groupe, souhaite leur faire bénéficier d'un accès aux spectacles qui se déroulent à Sélestat et Colmar.

C'est dans cette perspective que Monsieur le Principal du collège sollicite la Communauté de Communes afin de financer les abonnements au Tanzmatten de Sélestat et à la Manufacture de Colmar. Le collège, quant à lui, prend en charge le coût du matériel et les sorties en journée.

**Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,**

- **d'approuver** le soutien de cette démarche en versant une subvention de 20,00 Euros par élève ; soit 500,00 Euros
- **d'inscrire** cette somme au budget intercommunal.

\*\*\*\*

### **SUBVENTION AU COLLEGE : ACQUISITION D'UN VEHICULE UTILITAIRE**

Le Collège J-J WALTZ de Marckolsheim sollicite une participation de la Communauté de Communes pour remplacer l'actuelle voiture de service, acquise par le SIVOM en 1993.

Cet achat, réalisé par le Collège, bénéficiera d'une subvention de 5 000 € du Conseil Général du Bas-Rhin. Le Président propose au Conseil de Communauté de verser une contribution de 5 000 €.

**Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,**

- **d'approuver** le versement de cette subvention
- **d'inscrire** cette somme au budget intercommunal

\*\*\*\*

### **DIVERS ET COMMUNICATIONS**

✓ **Programme de Travaux de voirie :**

Bilan de la réunion du Mercredi 04 Octobre 2006. Le Président détaille le Programme pluriannuel de voirie pour les années à venir.

✓ **Fête du Rhin : Bilan de la manifestation du 02 et 03 Septembre dernier.**

M. Spielmann indique que la Fête du Rhin a généré un total de dépenses de l'ordre de 28.000 Euros. Le Conseil Général au titre de la dimension transfrontalière de l'évènement nous apporterait une subvention de 3.000 Euros au lieu des 6.250 Euros sollicités.

Il salue le travail considérable des ouvriers communaux de Marckolsheim, représentant 1.000 heures de service, aidés dans leurs tâches par les ouvriers des autres communes et de certains élus.

Le bilan général de la manifestation est tout à fait positif et les associations parties prenantes du succès souhaitent reconduire cette fête transfrontalière dans deux ans.

✓ **Audit de l'ADT :**

L'Agence de Développement du Tourisme du Bas-Rhin va mener un audit sur l'activité touristique dans le Grand Ried. Cet audit concerne les 5 Communautés de Communes qui signeront une convention avec l'ADT. Cette mission sera menée à titre gracieux durant les mois à venir.

✓ **Financement de l'Office du Tourisme :**

M. HAEFFELI informe les conseillers qu'une réunion s'est récemment tenue entre les responsables du tourisme de la CCME et de la Communauté de Communes du Grand Ried afin de faire le point sur le financement de l'Office de Tourisme du Canton de Marckolsheim.

La contribution de la CCME au tourisme s'élève cette année à 66.000 € contre 18.900 € pour la CCGR. Il a été entendu que pour 2007 cette contribution retrouve la proportionnalité antérieure à savoir 2/3 à charge de la CCME et 1/3 à charge de la CCGR. En contrepartie, l'Office du Tourisme aura pour mission de développer des animations supplémentaires sur le Nord du Canton. Cette proposition doit faire l'objet d'un accord de principe de la CCGR. Ces éléments seront rediscutés lors de la réouverture du Canal du Rhône au Rhin pour le tourisme fluvial.

✓ **ASTERIED : Point d'information sur le fonctionnement de l'Association.**

M. HAEFFELI informe les Conseillers que l'association ASTERIED rencontre des difficultés de trésorerie du fait des retards de paiement des heures APA prises en charge par le Conseil Général. La situation est en cours de régularisation et les délais de paiement devraient être d'un mois maximum.

ASTERIED perçoit actuellement du Conseil Général 17,39 € au lieu de 18,08 € par heure pour les prestations réalisées au titre de l'APA. Le Conseil Général justifie cette différence en précisant que le tarif de 18,08€ ne s'applique qu'aux prestataires d'aide à domicile qui bénéficiaient d'une autorisation au 1<sup>er</sup> janvier 2006. ASTERIED, n'ayant contractualisé avec le CG que courant de l'année 2006, bénéficiera à compter de l'année prochaine du paiement des heures au taux normal.

\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.